

Fiche de données de sécurité

Alcool denature 95% Ethanol

Code de produit: SO-AL0020

Département: solvants

C.A.S.: 64-17-5, 67-56-1, 141-78-6, 7732-18-5



Section: 1 Identification

Nom du produit:	Denatured Ethyl Alcohol (Anhydrous)
Synonymes:	2A Alcohol or solvent.
Famille chimique:	Alcool / Esters.
Application:	Solvant organique générale, encres d'imprimerie, enduits de protection et de décoration, résines.
Numéro de téléphone d'urgence:	(CANUTEC): (613) 996-6666

Section: 2 Identification des dangers

Éléments de l'étiquette SGH



Mention d'avertissement

Danger

Classe SGH

Liquides inflammables Cat.2
Toxicité aiguë - orale Cat.4
Toxicité aiguë - cutanée Cat.3
Toxicité aiguë - inhalation (vapeurs/brouillards) Cat.3
Corrosion cutanée/irritation cutanée Cat.2
Lésions oculaires graves/irritation oculaire Cat.2A
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) Cat.1

Mentions de danger

Liquide et vapeurs très inflammables
Peut irriter les voies respiratoires
Risque avéré d'effets graves pour les organes
Toxique par contact cutané
Toxique par inhalation
Nocif en cas d'ingestion
Provoque une irritation cutanée
Provoque une sévère irritation des yeux

Conseils de prudence

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer.
Maintenir le récipient fermé de manière étanche
Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception
Utiliser du matériel électrique / de ventilation / d'éclairage / antidéflagrant
Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles
Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques
Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols
Se laver soigneusement le visage, les mains et toute surface de peau exposée après manipulation
Porter des gants de protection/un équipement de protection des yeux/du visage
EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer
EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer à l'eau/se doucher
EN CAS D'INHALATION : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer
EN CAS D'INGESTION : appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise Rincer la bouche
En cas d'incendie : Utiliser du sable sec, du produit chimique en poudre ou une mousse anti-alcool pour l'extinction

Section: 3 composition/ information sur les ingrédients

Nom chimique	No. CAS	% en poids (W/W)	Synonymes
Ethanol	64-17-5	80 - 90%	Ethanol
Methanol	67-56-1	10 - 20%	Methanol
Acétate d'éthyle	141-78-6	0 - 10%	Acétate d'éthyle
Eau	7732-18-5	0 - 10%	Eau

Section: 4 Premiers soins

Contact avec les yeux:	Rincer immédiatement et abondamment les yeux avec de l'eau pendant au moins 20 minutes en tenant les paupières écartées afin d'assurer un rinçage complet. Consultez immédiatement un médecin.
Contact avec la peau:	En cas de contact, rincer immédiatement la peau à grande eau pendant au moins 15 minutes. Obtenir des soins médicaux. Retirer les vêtements contaminés et les nettoyer avant de les réutiliser.
Inhalation:	En cas d'inhalation, déplacer à l'air frais. S'il ne respire pas, donner la respiration artificielle. Si respirer est difficile, donner de l'oxygène. Consulter un médecin immédiatement.
Ingestion:	NE PAS faire vomir. Ne rien faire avaler à une personne qui est inconsciente ou qui a des convulsions. Obtenir immédiatement des soins médicaux. Si le vomissement se produit spontanément, tenir la tête de la victime plus basse que les hanches pour empêcher l'aspiration du liquide dans les poumons.
Avis aux médecins:	Le traitement est basé sur le bon jugement du médecin et sur les réactions individuelles du patient. Le produit contient de méthanol, une substance toxique qui a causé la cécité et d'autres effets graves sur la vue ainsi que la mort. Cependant, le produit contient aussi de l'éthanol, qui est l'antidote accepté.

Section: 5 Mesures à prendre en cas d'incendie

Agents extincteurs appropriés	Utiliser des mesures d'extinctions appropriées aux circonstances locales et à l'environnement immédiat.
Dangers spécifiques du produit	Ce produit émet des vapeurs qui peuvent voyager ou être déplacées par les courants d'air et s'enflammer au contact de veilleuses, d'autres flammes, de cigarettes, d'étincelles, de chaufferettes, d'équipements électriques, de décharges d'électricité statique ou d'autres sources d'inflammation, dans des endroits éloignés de celui où l'on manipule le produit. Utiliser de l'eau pulvérisée pour refroidir contenants et charpentes exposés aux flammes. Utiliser de l'eau pulvérisée pour disperser les vapeurs; le feu peut se rallumer.
Produits de combustion dangereux	Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone. Formaldéhyde.
Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers	Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et une tenue d'intervention complète de lutte contre l'incendie. Utiliser de l'équipement de protection individuelle.

Section: 6 Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Mesures de précautions personnelles:	Porter un équipement de protection approprié.
Mesures de précautions environnementales:	Empêcher l'entrée dans les égouts ou les ruisseaux, faire dériver le courant du produit répandu s'il y a lieu. Consulter les autorités locales.
Procédés pour nettoyage:	Circonscrire l'endroit dangereux et en interdire l'accès. N'arrêter les fuites que s'il est prudent de la faire. Retirer les sources d'inflammation et travailler avec des outils anti-étincelants. Déversement mineur : récupérer à l'aide d'une substance absorbante et mettre dans des contenants au moyen d'une pelle. Déversement majeur : éviter la contamination des voies d'eau. Endiguer puis pomper dans des contenants appropriés. Nettoyer ce qui reste avec une matière absorbante et mettre dans un contenant de récupération approprié ; laver avec de l'eau.

Section: 7 Manutention et stockage

Manipulation:	Pour usage industriel seulement. Manipuler et ouvrir les contenants avec prudence. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Ne pas ingérer. Éviter l'inhalation du produit chimique. NE PAS manipuler ni entreposer à proximité d'une flamme nue, de la chaleur ou des autres sources d'inflammation. Mettre à la terre l'équipement fixe ainsi que les contenants qui servent au transvasement et le matériel de façon à prévenir l'accumulation d'électricité statique. NE PAS pressuriser, découper, chauffer ni souder les contenants. Les contenants vides peuvent renfermer des résidus de produit dangereux. Garder les contenants fermés lorsqu'ils ne sont pas utilisés. Protéger contre les dommages matériels. Utiliser un équipement de protection personnelle approprié.
Entreposage:	Entreposer dans un endroit frais, sec, bien ventilé, à l'écart de la chaleur et des sources d'inflammation. Tenir à l'écart des matières incompatibles. Entreposer conformément aux bonnes habitudes industrielles.

Section: 8 Contrôle de l'exposition/ protection individuelle

Nom chimique	Alberta OEL OEL	Colombie Brit. OEL	Ontario	Quebec OEL	Limites d'exposition de l'ACGIH.	Danger immédiat pour la vie ou la santé - DIVS
Ethanol 64-17-5	TWA: 1000 ppm TWA: 1880 mg/m ³	STEL:1000 ppm	STEL:1000 ppm	TWA: 1000 ppm TWA: 1880 mg/m ³	1000 ppm STEL	3300 ppm
Methanol 67-56-1	TWA: 200 ppm TWA: 262 mg/m ³ STEL: 250 ppm STEL: 328 mg/m ³ skin	TWA: 200 ppm STEL:250 ppm Skin	TWA: 200 ppm STEL:250 ppm skin	TWA: 200 ppm TWA: 262 mg/m ³ STEL: 250 ppm STEL: 328 mg/m ³ skin	250 ppm STEL 200 ppm TLV-TWA	6000 ppm
Acétate d'éthyle 141-78-6	TWA: 400 ppm TWA: 1440 mg/m ³	TWA: 150 ppm	TWA: 400 ppm	TWA: 400 ppm TWA: 1440 mg/m ³	TWA: 400 ppm TLV-TWA	2000ppm
Eau 7732-18-5	Non disponible	Non disponible	Non disponible	Non disponible	Non disponible	Non disponible

Consulter les autorités locales pour les limites d'exposition recommandées

Contrôles techniques appropriés

Mesures d'ingénierie

Utiliser des enceintes fermées, des systèmes de ventilation par aspiration à la source, ou d'autres systèmes de contrôle techniques pour garder la quantité de particules aéroportées en-dessous du niveau recommandé. Utiliser un équipement contre les explosions

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection des yeux/du visage

Lunettes protectrices contre les agents chimiques; de plus, porter un élément facial, s'il y a risque d'éclaboussures.

Protection des mains

Gants de butyl de caoutchouc. Gants en néoprène. Gants en caoutchouc. Éviter tout contact cutané en portant des chaussures, des gants et des vêtements de protection adéquats, sélectionnés conformément aux conditions d'utilisation et aux risques d'exposition. Le choix doit se faire en fonction de la durabilité et de la résistance à la perméabilité des matériaux.

Protection respiratoire

Jusqu'à 1 000 ppm, un respirateur approuvé muni d'une cartouche contre les vapeurs organiques peut être utilisé. Pour les concentrations supérieures à 1 000 ppm, un respirateur à adduction d'air est recommandé. L'utilisateur devrait consulter un guide de respirateurs, comme le guide de l'Association canadienne de normalisation Z94.4-M1982.

Considérations générales sur l'hygiène

Éviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit. Retirer et laver les vêtements et les gants contaminés, y compris l'intérieur, avant de les réutiliser. Il est recommandé de nettoyer régulièrement l'équipement, l'aire de travail et les vêtements. Se laver les mains avant les pauses/arrêts et immédiatement après avoir manipuler le produit.

Section: 9 Propriété physiques et chimiques

Point d'éclair:	12.5 °C / 54.5 °F
Point d'éclair méthode:	Vase clos TAG ASTM D56
Température d'auto-inflammation:	385 - 427 °C / 725 - 800 °F
Limites d'inflamm - air (%):	Infer: 2.2% Supérieur: 36%
État physique:	liquide
Couleur:	incoloré
Odeur:	Alcool
pH:	Non disponible.
Densité:	0.7889
Point d'ébullition:	75.6 °C / 168 °F
Point de congélation/fusion:	Non disponible.
Pression de vapeur:	Non disponible.
Densité gazeuse:	Non disponible.
% matière volatile (volume):	100%
Taux d'évaporation:	1.8
Solubilité:	complètement soluble.
VOCs:	Non disponible.
Viscosité:	Non disponible.
Masse moléculaire:	Non disponible.
Autre:	Non disponible

Section: 10 Stabilité et réactivité

Stabilité chimique:	Stable.
Polymérisation dangereuse:	Ne se produira pas.
Conditions à éviter:	Éviter la chaleur excessive, les flammes nues et toutes les autres sources d'inflammation.
Matières à éviter:	Matières oxydantes.
Produits de décomposition dangereux:	Monoxyde de carbone. Anhydride carbonique. Formaldéhyde.
Information additionnelle:	Aucune remarque additionnelle.

Section: 11 Données toxicologiques

Informations sur les voies d'exposition probables

Inhalation	Les vapeurs très concentrées irritent les yeux, le nez, la gorge et les poumons; peuvent causer des maux de tête et des étourdissements; sont anesthésiques et peuvent avoir d'autres effets sur le système nerveux central.
Contact avec les yeux	Provoque une irritation modérée ou grave, se traduisant par un malaise ou de la douleur, des clignotements et une sécrétion excessive de larmes, accompagnés d'un vif excès de rougeur et d'une enflure à la conjonctive.
Contact avec la peau	Provoque une légère irritation cutanée. Peut causer une dermatite. Un contact prolongé ou répété risque de provoquer une sensibilisation cutanée. Peut être absorbé par voie cutanée et provoquer les mêmes symptômes que l'ingestion.
Ingestion	Une petite quantité de méthanol (habituellement deux onces ou plus) peut causer une torpeur mentale, une nausée et un vomissement provoquant une grave maladie, et peut produire des effets néfastes sur la vue ainsi qu'un risque de cécité ou la mort si aucun traitement n'est prodigué. Peut causer des maux de tête, des nausées, des malaises à l'abdomen, des vomissements, de la diarrhée, des étourdissements, de la somnolence, une lipothymie, une perte de coordination et l'inconscience.

Informations sur les effets toxicologiques

Symptômes	L'exposition répétée par inhalation ou absorption au méthanol peut entraîner une intoxication générale, des troubles du cerveau, une perturbation de la vue et la cécité. L'inhalation peut aggraver des états pathologiques tels que l'emphysème ou la bronchite. Le contact cutané répété peut entraîner irritation, dessèchement et gerçures. Les doses plus faibles peuvent entraîner des nausées, des maux de tête,
-----------	--

des douleurs abdominales, des vomissements et des troubles visuels allant d'une vue brouillée à une sensibilité à la lumière. Le méthanol est toxique si inhalé et ingéré. L'inhalation des vapeurs peut causer : cyanose, des effets sur les systèmes nerveux central, léthargie, perte de conscience et mort. Les effets de l'inhalation peuvent être retardés. L'ingestion peut causer : malaise, des effets sur les systèmes nerveux central, gêne et mort si le traitement n'est pas immédiat. L'ingestion de méthanol a causé des effets néfastes (nécrose et hémorragie) sur le cerveau. Les maladies aggravées par l'exposition incluent : troubles cutanés et allergies, troubles hépatiques et maladie oculaire. L'exposition à long terme au méthanol a été associée à des maux de tête, des étourdissements, une conjonctivite, une insomnie et une vue trouble. L'absorption dermique de quantités importantes de méthanol a causé la mort d'un grand nombre d'espèces animales. L'inhalation de méthanol a causé les effets toxiques suivants chez les animaux: des effets sur les systèmes nerveux central et gastro-intestinal, irritation oculaire, cécité et jetage nasal. Les effets toxiques observés chez les animaux qui ont ingéré du méthanol incluent des effets anesthésiques, une lésion du nerf optique et une acidose.

Produits synergiques :

Chez les animaux, des concentrations élevées de méthanol peuvent accroître la toxicité d'autres produits chimiques, particulièrement les toxines du foie comme le tétrachlorure de carbone. L'éthanol fait se réduire dans une mesure importante la toxicité du méthanol du fait de la concurrence à laquelle ils se livrent pour les mêmes enzymes métaboliques et a été utilisé dans le traitement de l'empoisonnement au méthanol.

Capacité d'accumulation:

Le méthanol est facilement absorbé dans l'organisme par inhalation ou par ingestion. L'absorption par la peau peut se produire en cas de déchirure de la peau ou en cas d'exposition prolongée. Après absorption, le méthanol est distribué rapidement dans les tissus. Une faible quantité est éliminée par l'expiration et les urines. Le reste est d'abord métabolisé en formaldéhyde, lequel est ensuite métabolisé en acide formique et/ou en formiate. L'acide formique et le formiate sont finalement convertis en dioxyde de carbone et en eau. Chez les humains, le méthanol est évacué de l'organisme, après inhalation ou exposition par voie buccale, après une demi-vie d'élimination d'un jour ou plus en cas de doses élevées (supérieures à 1000 mg/kg) ou de 1,5 à 3 heures pour des doses faibles (moins de 100 mg/kg ou 76,5 à 230 ppm (100 à 300 mg/m³)). Une exposition répétée et à long terme à l'éthanol par voie orale peut entraîner la formation de lésions évolutives au foie accompagnées de fibrose. **Matières synergiques :** Éthanol avec tétrachlorure de carbone, chloroforme, bromotrichlorométhane, diméthylnitrosamine, thioacétamide, méthanol avec tétrachlorure de carbone.

Mesures numériques de la toxicité

Toxicité aiguë

Les valeurs suivantes sont calculées d'après le chapitre 3.1 du document du SGH .

ETAmél (orale)	671.00 mg/kg
ETAmél (cutané)	318.00 mg/kg
ETAmél (inhalation-poussière/brouillard)	0.53 mg/l

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50 par voie cutanée	CL50 par inhalation
Ethanol 64-17-5	= 7060 mg/kg (Rat)	Non disponible	= 124.7 mg/L (Rat) 4 h
Methanol 67-56-1	= 6200 mg/kg (Rat)	= 15800 mg/kg (Rabbit) = 15840 mg/kg (Rabbit)	= 22500 ppm (Rat) 8 h = 64000 ppm (Rat) 4 h
Acétate d'éthyle 141-78-6	= 5620 mg/kg (Rat)	> 18000 mg/kg (Rabbit) > 20 mL/kg (Rabbit)	= 4000 ppm (Rat) 4 h
Eau 7732-18-5	> 90 mL/kg (Rat)	Non disponible	Non disponible

Effets retardés et immédiats et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Corrosion cutanée/irritation cutanée Provoque une légère irritation cutanée. Peut causer une dermatite. Un contact prolongé ou répété risque de provoquer une sensibilisation cutanée. Peut être absorbé par voie cutanée et provoquer les mêmes symptômes que l'ingestion.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Provoque une irritation modérée ou grave, se traduisant par un malaise ou de la

douleur, des clignotements et une sécrétion excessive de larmes, accompagnés d'un vif excès de rougeur et d'une enflure à la conjonctive.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée
Mutagénicité sur les cellules germinales

Aucun renseignement disponible.
Aucun renseignement disponible.

Cancérogénicité

L'éthanol possède des propriétés qui indiquent un risque de cancérogénicité pour la santé humaine, mais elles ne se manifestent qu'au moment opportun. Les doses associées à la consommation de boissons alcoolisées. Dans le contexte d'un produit chimique industriel, ces dangers ne suscitent aucune inquiétude, car ils ne résulteront probablement pas de la fabrication et de l'utilisation d'éthanol et d'éthanol des produits.

Le tableau ci-dessous indique si chaque agence a inscrit un ingrédient comme un cancérogène.

Nom chimique	ACGIH	CIRC	NTP	OSHA
Ethanol 64-17-5	A3	Group 1	connu	X
Methanol 67-56-1	Non disponible	Non disponible	Non disponible	Non disponible
Acétate d'éthyle 141-78-6	Non disponible	Non disponible	Non disponible	Non disponible
Eau 7732-18-5	Non disponible	Non disponible	Non disponible	Non disponible

Légende

ACGIH A3 - cancérogène chez l'animal
(Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux)

CIRC Groupe 1 - Cancérogène pour l'homme
(Centre international de recherche sur le cancer)

NTP Connu - cancérogène connu
(programme national de toxicologie)

OSHA X - Présent
(Administration de la sécurité et de la santé professionnelle du département du travail des États-Unis)

Toxicité pour la reproduction

Il est déclaré causer des malformations congénitales chez des rats exposés à 20.000 ppm. Selon des expériences sur les animaux, le méthanol est foetotoxique, tératogène et il a causé des anomalies comportementales importantes chez les descendants à des doses qui ne causaient pas d'effets maternellement toxiques. Des anomalies comportementales ont été observées chez la progéniture de rates ayant ingéré de l'eau contenant 2 % de méthanol. Le méthanol a causé des effets mutagènes (cellules somatiques) chez les animaux de laboratoire. Contient de l'éthanol, un produit qui peut causer des malformations congénitales et d'autres effets néfastes sur la grossesse. Le risque que des effets se produisent dépend de la durée et du niveau d'exposition.

Toxicité systémique pour certains organes cibles
- exposition unique

Selon les critères de classification du Système général harmonisé tel qu'adopté dans le pays ou la région avec lequel cette fiche signalétique est conforme, il a été établi que ce produit cause une toxicité systémique pour certains organes cibles à la suite d'une exposition aiguë. (STOT SE). Risque avéré d'effets graves pour les organes.

- exposition répétées

Aucun renseignement disponible.

Danger par aspiration

Aucun renseignement disponible.

Section: 12 Données écologiques

Informations éco-toxicologiques:

Ingredients	Ecotoxicité Espèce poisson Data	Toxicité crustacéenne aigue:	Toxicité algaire aigue
Éthanol	LC50 96 h (Oncorhynchus mykiss) 12.0-16.0 ml/L static LC50 96 h (Pimephales promelas) >100 mg/L static LC50 96 h (Pimephales promelas) 13400-15100 mg/L flow-through LC50 96 h (Oncorhynchus mykiss) 12.0-16.0 ml/L static	LC50: 9268 - 14221 mg/L (48h, Daphnia magna) EC50: =10800mg/L (24h, Daphnia magna) EC50: =2mg/L (48h, Daphnia magna)	Non disponible
Méhanol	LC50 (Oncorhynchus mykiss) 13200 mg/L LC50 (Pimephales promelas) 28100 mg/L (96 hrs) LC50 (Lepomis macrochirus) 15400 mg/L (96 hrs)	Non disponible	Non disponible 7.1 mg/L (48hrs)
Acétate d'éthyle	LC50 96 h (Pimephales promelas) 220-250 mg/L flowthrough LC50 96 h (Oncorhynchus mykiss) 484 mg/L flowthrough LC50 96 h (Oncorhynchus mykiss) 352-500 mg/L semistatic	EC50 (Daphnia Magna): 560 mg/L (48hrs)	3300 mg/L EC50 Desmodesmus subspicatus
eau	Non disponible	Non disponible	Non disponible.
Autres informations:	Aucune remarque additionnelle.		

Section: 13 Données sur l'élimination

Méthode d'élimination:	L'élimination de tous les déchets doit se faire conformément aux règlements municipaux, provinciaux et fédéraux.
Emballages contaminés:	Les contenants vides devraient être recyclés ou éliminés par une installation homologuée pour la gestion des déchets.

Section: 14 informations relatives au transport

DOT (U.S.):	
Appellation d'expédition DOT:	ALCOOLS, INFLAMMABLE, TOXIQUE, N.S.A. (ETHANOL)
Classe(s) de danger DOT:	3 (6.1)
Numéro le l'ONU:	UN1986
DOT Groupe d'emballage:	II
DOT Quantité reportable (lbs):	Non disponible.
Polluant marin:	non.

TDG (Canada):	
Appellation d'expédition TDG:	ALCOOLS, INFLAMMABLE, TOXIQUE, N.S.A. (ETHANOL)
Classement des dangers:	3 (6.1)
No. ONU:	UN1986
Groupe d'emballage:	II
Polluant marin:	non.

Section: 15 Informations sur la réglementation

État de l'inventaire du US TSCA: Tous les composants du produit sont répertoriés dans l'inventaire de la Toxic Substances Control Act (TSCA) ou ils sont exempts.

État de l'inventaire de la LIS Canadienne: Tous les composants du produit sont répertoriés dans la liste intérieure des substances (LIS), dans la liste extérieure des substances (LES) ou ils sont exempts.

Dispositions réglementaires des É.-U.

Composants	CERCLA/SARA - section 302:	Classe de risques SARA (311, 312):	CERCLA/SARA - section 313:
Ethanol	N'est pas inscrit	N'est pas inscrit	N'est pas inscrit
Methanol	N'est pas inscrit	Inscrit	Inscrit.
Acétate d'éthyle	N'est pas inscrit	Inscrit	N'est pas inscrit
Eau	N'est pas inscrit	N'est pas inscrit	N'est pas inscrit

Proposition 65 de la Californie: Répertorié.
Liste Right to Know, MA: Répertorié.
Liste Right to Know, New Jersey: Répertorié.
Liste Right to Know, Pensylvanie: Répertorié.

Section: 16 Autres renseignements

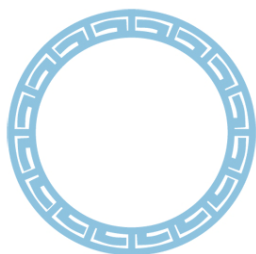
Références: Fiches signalétiques du fabricant.
Préparé par: Kama pigments.

Avis au lecteur:

Kama Pigment renonce expressément à toute garantie de qualité marchande et d'adaptation à un usage particulier, expresse ou implicite, en ce qui a trait au produit et aux renseignements contenus dans la présente, et elle n'est pas responsable des dommages accessoires ou indirects.

Ne pas se servir des renseignements sur les ingrédients et/ou du pourcentage des ingrédients indiqués dans la présente FS comme spécifications du produit. Pour obtenir des renseignements sur les spécifications du produit, se reporter à la feuille des spécifications du produit et/ou au certificat d'analyse.

Tous les renseignements indiqués dans la présente sont basés sur des données fournies par le fabricant et/ou par des sources techniques reconnues. Même si les renseignements sont supposés être exacts, Kama Pigment ne fait aucune représentation quant à leur justesse ou leur convenance. Les conditions d'utilisation sont hors du contrôle de Kama Pigment. En conséquence, les utilisateurs sont responsables de vérifier eux-mêmes les données conformément à leurs conditions d'exploitation afin de déterminer si le produit convient aux applications prévues. De plus, les utilisateurs assument tous les risques afférents à l'emploi, la manipulation et l'élimination du produit, à la publication, à l'utilisation des renseignements contenus dans la présente et à la confiance qu'on leur accorde. Les renseignements se rapportent seulement au produit indiqué dans la présente et ne concernent pas son utilisation avec une autre matière ou dans un autre procédé.



KAMA
PIGMENTS

Dernière révision: 2019-11-29